Chêne Vintage Premium lames XXL

AVERTISSEMENT :

Vous avez choisi un Parquet contrecollé en chêne veritable vielli main ; celui-ci est brossé, usé, comporte des traces de coups, de nœuds et de fentes rebouchées. Chaque lame est par conséquent différente de l'échantillon de référence celui-ci ne reflète qu'une certaine séquence de ce parquet.
Ce parquet n'est pas compatible pour sol chauffant de quel type que ce soit et ne doit pas être posé dans une salle de bain ou une pièce humide. L'ouverture de tous les colis induit l'acceptation des lignes suivantes et ne peut donner lieu a un retour.
Le bois est un matériau vivant, qui évolue selon les saisons. Il est normal et naturel qu'il se dilate et se rétracte en fonction des conditions de température et d'humidité dans lesquelles il se trouve (par exemple en période de chauffage). Pour votre confort, ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet, il est souhaitable de maintenir un taux d'hygrométrie constant compris entre 45 et 65% (penser aux humidificateurs et déshumidificateurs d'air).
L'absence de ventilation et de chauffage (cas des résidences secondaires), ainsi que de longues expositions à de fortes températures (par exemple devant des baies vitrées) peuvent engendrer des déformations du parquet, sans que sa qualité soit en cause.
Il est indispensable de suivre les conseils de pose stipulés ci-dessous, au risque de ne pas avoir totale satisfaction avec votre parquet.

NB : la pose d'un parquet à coller est régit par une norme appelée DTU (document technique unifié) édictant les règles de l'art : il s'agit du DTU 51.2 L'ensemble des points détaillés ci-après y font référence.

AVANT LA POSE DU PARQUET :

La pose du parquet contrecollé doit être le dernier travail à exécuter sur un chantier. Le support doit être parfaitement sec, les vitrages doivent être posés, tous les travaux de gros oeuvre et de finition (enduits, carrelages, peintures, papiers peints, etc...) doivent être terminés et secs.
La pièce sera parfaitement sèche, fermée, à une température ambiante comprise entre 18 et 20°C, l'humidité de l'air sera maintenue constante entre 45 et 65 %.
Stockage du parquet sur chantier
Le parquet sera stocké à plat dans le local à parqueter (dans les conditions définies ci-dessus), dans son emballage d'origine, au minimum 48 heures avant de débuter la pose. Les paquets ne seront ouverts qu'au moment de la pose.
Ouverture des paquets de parquet massif.
Le bois n'est pas un matériau uniforme, chaque lame est unique. Afin de répartir harmonieusement les variations de couleurs, les différences de structures et noeuds, nous vous conseillons d'ouvrir au moment de la pose 2 ou 3 paquets et de « panacher » les lames afin d'obtenir le rendu au meilleur de votre souhait.
Votre parquet a subi des contrôles rigoureux à tous les stades de sa fabrication. Si toutefois un défaut apparent avait échappé à notre vigilance, ne posez pas votre parquet et contactez votre magasin. Nous vous conseillerons. Nous vous rappelons que tout produit posé est réputé accepté, et ne pourrait donner lieu à aucune réclamation ultérieure.
Manipulez les lames avec soin.

CARACTERISTIQUE DU SUPPORT :

Votre parquet contrecollé peut être posé sur tous les types de supports suivants : panneaux de fibres, panneaux de particules agglomérés, panneaux contreplaqués, carrelage, chapes ciment, revêtements PVC, linos, carrelage, vieux parquets à condition que la planéité et la ceux-ci respectent les conditions ci dessous.
La pose du parquet doit être réalisée sur un sol présentant un support rigide, résistant à la pression et à la flexion. Ce support doit être propre, plan, sec et sain, c'est-à-dire :

PROPRE : la surface du support doit être nettoyée en profondeur, afin d'éliminer tous les résidus.
PLAN : contrôlez la planéité du support à l'aide d'une règle de 1 m. Les flèches (creux ou bosses) doivent être limitées à 2mm. Si nécessaire, poncez ou ragréez.
SEC : en cas de chape ciment ou de ragréage, le degré d'humidité ne doit pas excéder les 3% (en moyenne, comptez pour les chapes normales au moins 15 jours de séchage par centimètre d'épaisseur, et pour les ragréages, au moins 5 jours pour 3 mm). dans le cas d'un support en bois, le degré d'humidité maximum devra être de 10%. Et pour améliorer le confort acoustique, la pose du parquet s'effectuera sur une sous-couche additionnelle adaptée.
SAIN : débarrassez le support des poussières ou corps gras. Il ne doit y avoir en surface ni pulvérulence, ni faïençage, ni croûte.

SENS DE POSE ET JEU DE DILATATION :

Les lames de parquet seront posées parallèlement à la longueur de la pièce. Un jeu de dilatation indispensable de 8mm minimum sera laissé en périphérie. Ce jeu de dilation sera laissé le long des murs et devant tout obstacle (tuyauteries, pied d'escalier, poteau, socle de cheminée, etc.). Les espaces de dilatation sont maintenus à l'aide de petites cales de bois distantes entre elles de 50 cm environ, et retirées après la pose du parquet. Dans tous les cas, ce jeu de dilatation est obligatoire à chaque seuil de porte de chaque pièce.

Pour permettre un libre mouvement du parquet, la largeur cumulée des lames posées ne doit pas excéder 8 mètres. Pour une largeur supérieure, prévoir un jeu de dilatation (appelé joint de fractionnement) intermédiaire, qui sera masqué par une barre de jonction.

Il est impératif de réaliser une coupure entre chaque pièce attenante parquetée : celle-ci sera ensuite masquée par une barre de seuil.